53.553

959 H9

Evacué le 13 Août 42 /
M. Paraje
le 3.9.44

21 P 440 034

ACTE DE L'EXPIRATION

14.6.48.

Mort en Déportation

23 JUIN 2011

NOM CYMÈS

ACTE DE DÉCÈS

Prénoms : Chaïm, Joseph.

né le 6. 5. 1902. Varsovie, Pologne

STATISTIQUE

DÉPORTÉ POLITIQUE
5 AOUT 1954

M.I.

53.553

M. C. 218 — Adj. 1933 - 13e Lot - N° 14.517

# PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

HG

SERVICE MILITAIRE

## EXTRAIT des minutes des actes de Mariage

*du* 4e *Arrondissement de Paris*

Le trente-un mai mil neuf cent vingt-sept, onze heures vingt, devant Nous ont comparu publiquement en la Mairie : Chaim Josek CYMES, né à Varsovie (Pologne), le six mai mil neuf cent deux, domicilié à Nogent-sur-Marne (Seine), Grande Rue, 157, fils de Isek CYMES et de Czypa-Gitla MOSZCZYC époux domiciliés à Varsovi d'une part.... et Glika RAJZNER, née à Varsovie Praga (Pologne), le vingt janvier mil neuf cent quatre, domiciliée rue des Jardin Saint-Paul 35, fille de Perla RAJZNER, absente, d'autre part.- Sans contrat.- Les futurs ont déclaré, l'un après l'autre, vouloir se prendre pour époux, et Nous, François Nicolas VOGEIN adjoint au Maire du quatrième arrondissement de Paris, avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage./. Aucune mention marginale./.

POUR COPIE CONFORME.

PARIS, le sept octobre mil neuf cent quarante six

LE MAIRE.

45180. — Imprimerie La Productrice. — 100.000 in-4 carré. — 11-1942.

LL/JH.

10033 CYMES

Pantoja

53.553

Chaim Josef

DIRECTION DES STATUTS
ET DES SERVICES MÉDICAUX
Sous-Direction des Statuts de
Combattants et Victimes de Guerre
Bureau des Déportés et des
Statuts Divers

PARIS, le 17 FEVR 1958
139, rue de Bercy (XIIème)

Le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre

à

DSD/RDO.

Monsieur le Chef de la Mission Française
de liaison auprès du Service International
de Recherches.
AROLSEN-Kreis-WALDECK
(Allemagne)

Objet : Demande de renseignements concernant Monsieur CYMES Chaim, Josef, né le 6 mai 1902 à Varsovie (Pologne)

Réfer : Votre lettre CD/IW N°46.814 BNFR. du 6 août 1957

Par lettre ci-dessus rappelée, vous avez bien voulu me demander de vous communiquer les renseignements en ma possession concernant Monsieur CYMES Chaim.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur CYMES Chaim a été arrêté le 14 mai 1941, interné ce jour au camp de Pithiviers et déporté en direction du camp de concentration d'Auschwitz par un convoi en date du 25 juin 1942.

Le titre de Déporté Politique a été attribué à titre posthume à Monsieur CYMES en application de la loi N°48-1404 du 9 septembre 1948 par décision en date du 5 août 1954.

R. PASQUALINI

2.7.59
RB

SECTION DE LA DOCUMENTATION ET DES RECHERCHES

- FICHE DE CONTROLE -

30 AOUT 1957

E.C.

NOM CYMES Pseud.

Prénoms: Chaim, Josef

né le: 6-5-1902 à Varsovie (Pologne

Décédé le :

OBSERVATIONS:

FICHIERS -POINTAGES PARTICULIERS-

National 1F

Compiègne

Drancy

Beaune

Pithiv.

Contrats

R.F.E.

P.G. rapatriés

ARCHIVES ARRIVEE

Fichiers Passeport Départ

Listes Etat-Civil

DOCUMENTATIONS ARRIVEE

Fiches de renseignements
Archives Fusillés Départ
Dossiers Judiciaire Allemand

OBSERVATIONS RETOUR

- COPIE de la FICHE -

DP 1175.02632 5.8.54

A 1H.5.H1

I 1H/5/H1 Pithiviers N°2112 F Pithiviers à né le 23/4/1902
GF Préfecture

Renvoi 25.6.42 Auschwitz

PF Préfet à né le 6/5/1902

reçus Cert Drancy remis le 22.4.HH à sa femme

Cert dep 10536 M 22.1.46

07 2. des Immeubles Industriels Paris

ARRIVEE DEPART

Vu le 16/9/57

30 AOUT 1957

5 SEPT. 1957

5 SEPT 1957

6 SEPT 1957

S. 351 EC 33553 - I-Note IIc & C-3 02 Malut gr.

CYMES Chaim 23.4.1902 z Warschau

C¹

Nr. 2870/1942

Auschwitz, den 1o. September 19 42

Der Schneider Chaim Cymes

, mosaisch

wohnhaft Paris XI., Rue des Immeubles Industriels 7

ist am 2. September 1942 um -18 Uhr -05 Minuten

in Auschwitz, Kasernenstrasse verstorben.

Der Verstorbene war geboren am 23. April 1902

in Warschau

(Standesamt Nr. )

Vater: Icek Cymes

Mutter: Chaja Cymes

Der Verstorbene war verheiratet mit Glika Cymes geborene

Finkelstein

Eingetragen auf mündliche – schriftliche Anzeige des Arztes Doktor der Medizin Kremer in Auschwitz vom 2. September 1942

Anwesende

Vorgelesen, genehmigt und unterschrieben

Die Übereinstimmung mit dem Erstbuch wird beglaubigt.

Auschwitz, den 1o.9. 19 42

Der Standesbeamte
In Vertretung

Der Standesbeamte
in Vertretung
Dunkernack

Todesursache: Lungenentzündung

Beschlagnahme des Verstorbenen am in

(Standesamt Nr. ).

AMBASSADE DE FRANCE
auprès de la République Fédérale d'Allemagne

MISSION de RECHERCHE
des VICTIMES de la GUERRE

LIAISON avec le SERVICE INTERNATIONAL de RECHERCHES

9 AOUT 1957
Sous-Direction des Combattants et Victimes de Guerre
139, Rue de Bercy

Arolsen (Waldeck), le 6 Aug. 1957

Monsieur P. FASSINA
Agent permanent de Liaison
auprès du Service International
de Recherches
AROLSEN Krs. WALDECK

Référence à rappeler :

CD/IW No 46.814/BNFR

au

Ministère des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre
Bureau des Fichiers et de
l'Etat-Civil-Déportés
139, rue de Bercy
P A R I S XII

A l'attention de Mademoiselle R. PASQUALINI

OBJET : CYMES Chaim Josef, né le 6.5.1902 à VARSOVIE/Pologne.

Le Service International de Recherches a été saisi d'une demande de renseignements émanant de :

"Regierungspräsident à KOLN"

concernant : Monsieur CYMES Chaim Josef

qui aurait été :

arrêté le 14.5.1941 en France et
interné au camp de PITHIVIERS,
déporté le 26.6.1942 du camp de DRANCY vers le camp de concentration d'AUSCHWITZ.

Le S.I.R. ne possédant aucune information sur cette personne, je vous serais très obligé de bien vouloir faire effectuer un pointage de vos Fichiers et Archives et me communiquer en deux exemplaires, éventuellement sous forme d'attestation, les renseignements que vous pourriez recueillir.

P. FASSINA

MISSION FRANÇAISE DE LIAISON
Le Chef de Mission

4 Exemplaires

Destinataire - 1
Archives - 3

CB/DP. 4465 du 8.1.53

11 Février 1953

A.Z. de M. CYMES Chaïm
à la demande de la Direction
Interdépartementale des An-
ciens Combattants et Vic-
times de Guerre

---

M. CYMES Chaïm Joseph, né le 6 mai I902 à Varsovie (Pologne), de feus Icek et MOSZEZYC Czypa, de nationalité polonaise, est décédé en 1942 (sans autre indication, à Auschwitz (Pologne); la transcription de l'acte de décès a été effectuée sur les registres de l'Etat-civil de la mairie du IIème arrondissement, le 24 juin I948.

Il avait épousé le 31 mai I927 à la mairie du 4ème arrondissement, RAJZNER Glika, née le 20 janvier I904 à Varsovie, naturalisée française par décret n° I7.9IOX46, du 30 août I947.

Il a eu deux enfants, de nationalité française, né à Paris (13ème):

- Maurice, le 19 mars I928
- Nathan, le 5 octobre I93I.

Depuis avril I936, il était domicilié 7 rue des Immeubles Industriels (IIème), actuelle résidence de sa veuve.

Il était tailleur à son domicile.

M. CYMES a été interné le 14 mai I94I au camp de Pithiviers (Loiret), en tant que ressortissant polonais, d'origine israélite et déporté le 25 juin I942 à celui d'Auschwitz (Pologne).

Mme CYMES est en possession du certificat modèle I n° I0.536, délivré le 22 novembre I944 par le Secrétariat Général aux Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, attestant de l'internement et de la déportation de son mari, aux dates ci-dessus indiquées.

M. CYMES est connu aux Archives de la Direction des Renseignements Généraux et des Jeux pour avoir fait, en décembre I94I, l'objet d'un rapport dans lequel on relate son internement au camp de Pithiviers le 14 mai I94I.

Il est inconnu aux archives de la Police Judiciaire ainsi qu'au Greffe du Parquet de la Cour de Justice de la Seine.

Son nom n'est pas noté aux Sommiers Judiciaires.

2/

Je soussigné Madame GUZ Perla

demeurant : 11, rue des Immeubles Industriels PARIS XI°

Profession : sans

déclare et atteste sur l'honneur que :

Monsieur C Y M E S Chaim-Joseph

demeurant; 7, rue des Immeubles Industriels PARIS XI°

a été arrêté par la Police Française le 1 4 Mai 1941

en sa qualité d'Israélite.

Paris le 30 Aout 1951

Commissariat de Police - 4e Quartier St-Jacques - Paris

Vu seulement pour certification matérielle de la signature apposée ci-contre

Paris, le - 3 SEPT 1951

Le Commissaire de Police,

2/

Je soussigné Monsieur VENGHEROFF Chaïm

demeurant: 7, rue des Immeubles Industriels à PARIS XI°

Profession: confection gabardines

déclare et atteste sur l'honneur que :

Monsieur: C Y M E S C haim-Joseph

demeurant: 7, rue des Immeubles Industriels PARIS XI°

a été arrêté par la Police Française le 14 Mai 1941 en sa qualité d'Israélite.

Vengheroff

Paris le 30 Aout 1951.

Commissariat de Police - Quartier Ste-Marguerite - Paris-XIe

Vu seulement pour certification matérielle de la signature apposée ci-contre

Paris, le - 3 SEPT 1951

Le Commissaire de Police

COMPAGNIE ANONYME
DES
**IMMEUBLES INDUSTRIELS**
DU
FAUBOURG St ANTOINE
AU CAPITAL DE ~~1.400.000 FRANCS~~
3.400.000
LOCATION D'ATELIERS & DE FORCE MOTRICE

SIÈGE SOCIAL
ET
DIRECTION
12, RUE des IMMEUBLES INDUSTRIELS
PARIS (XIe)

RÉFÉRENCE
N°

REGISTRE DU COMMERCE
N° 88.797 SEINE

TÉL. DIDEROT 86-60 / 86-61 / 86-62 / 86-63 / 86-64

H/

Je soussigné R. BECHT, gérant des immeubles de la Cie des IMMEUBLES-INDUSTRIELS du Fg Saint-Antoine, certifie que Monsieur CYMES Joseph était locataire dans notre immeuble N°7, rue des Immeubles Industriels à PARIS XI°, depuis le Ier Janvier 1936, et que sa femme, Madame CYMES Glika, occuppe encore ce local.

Paris, le 12 Juin 1951.

Vu seulement pour certification matérielle de la signature apposée ci-contre
Paris, le 13 JUIN 1951
Le Commissaire de Police,

Commissariat de Police - 11e Arrt - Quartier St Ambroise - Paris

IMMEUBLES INDUSTRIELS
DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE
12 Rue des Immeubles Industriels Paris

M. C. 216.

Adj. 1933. — 13e Lot. — N° 14515.

VILLE DE PARIS

ÉTAT CIVIL

**BULLETIN DE DÉCÈS**

Registre N° 33

Acte N° 1400

40360. — La Productrice. — 100.000 in-8 carré. — 5-1949.

Cachet de la Mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DU XI ARRONDISSEMENT

# BULLETIN DE DÉCÈS

Nom Agnes

Prénoms Abraham Josek

Profession

Agé de

Né à Varsovie (Pologne) Le 6 Mai 1902

Décédé à Paris le Auschwitz Pologne

Le Juin 1942 1948

Inscrit le 24 Juin 1948

Fils de Icek

et de Czypa Gutka Moszczyc

Célibataire

Marié à Glika Rajzner

Veu de

*Délivré à Paris, le* 15 octobre 19 51

L'Officier de l'État civil,

Cymes - Rajzner M. Jacobi Gs

M. C. 218 Adj. 1938 - 13e Lot - N° 14.517

31-5-27

282

1158

# PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Déposte 3

## EXTRAIT des minutes des actes de Mariage

*du* IV° *Arrondissement de Paris*

Le trente-un mai mil neuf cent vingt-sept, onze heures vingt, acte de mariage de : Chaim Josek CYMES, tailleur, né à Varsovie (Pologne) le six mai mil neuf cent deux, domicilié à Nogent sur Marne (Seine), fils de Icek CYMES, et de Czypa-Gitla MOSZCZYC, époux commerçante, à Varsovie, d'une part..... Et, Glika RAJZNER, couturière, née à Varsovie (Pologne) le vingt janvier mil neuf cent quatre, domiciliée 35, rue des Jardins St Paul, fille de Perla RAJZNER, absente, d'autre part - sans contrat - Les futurs ont déclaré, l'un après l'autre, vouloir se prendre pour époux et Nous, François Nicolas VOGEIN, Adjoint au Maire du IV° arrondissement de Paris, avons prononcé, au nom de la Loi, qu'ils sont unis par le mariage /.

POUR COPIE CONFORME

Paris le dix-neuf juin mil neuf cent cinquante-un

LE MAIRE,

MAIRIE DU IV° ARR. DE PARIS

44303. — Imp. La Productrice. — 50.000 in-4 carré. — 10-1948.

Colonne réservée à l'Administration.

## V. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU MOTIF DE L'EXÉCUTION, DE L'INTERNEMENT OU DE LA DÉPORTATION.

arrêté à son domicile par la police française en sa qualité d'israélite

*Pièces à fournir* (pour le cas où elles n'ont pas été jointes précédemment à une demande de certificat modèle A ou M) :

*a.* Si ces faits ont eu lieu postérieurement au 16 juin 1940 : au moins deux attestations (1) de personnes ayant été à même d'en connaître par leur situation ou leurs fonctions.

*b.* Si l'internement a eu lieu antérieurement au 16 juin 1940 et a été maintenu après cette date : deux attestations (1) de personnes ayant été à même de connaître, par leur situation ou leurs fonctions, le motif du maintien de l'internement. (Ces attestations doivent établir le danger qu'aurait présenté pour l'ennemi la libération de l'interné du fait de son activité antérieure).

Fait à Paris, le 22 Juin 1954

Je, soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de mes réponses aux questions ci-dessus et déclare n'avoir pas été l'objet, en application de l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une Haute Cour de Justice, de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents, de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale ou du code de justice militaire, d'une condamnation non amnistiée.

Ayant pris connaissance de l'article 19 du décret n° 49.427 du 25-3-49 je déclare en outre être, selon l'ordre fixé par ce texte, la personne qualifiée pour formuler la présente demande. Je certifie sur l'honneur que le déporté ou l'interné décédé ou disparu (2) au nom duquel j'agis n'a pas fait l'objet d'une condamnation non amnistiée, en application des textes visés ci-dessus.

Signature :

*Détail des pièces jointes :*

X Copie conforme Certificat Modèle M ayant
1 extrait de mariage
1 certificat de domicile
X 1 certificat de décès

(1) Les attestations ou témoignages doivent être certifiés sur l'honneur. Ils engagent la responsabilité de leurs signataires et de ceux qui les utilisent dans les conditions prévues par l'article 161 du Code pénal (loi n° 48-1329 du 27 août 1948).

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 10.000 à 100.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent code et les lois spéciales, quiconque :

1° aura établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° aura fait sciemment usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »

(2) Biffer ce paragraphe lorsque la demande est présentée par le déporté ou l'interné lui-même.

Colonne réservée à l'Administration.

## LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE :

1° Si le demandeur réside en France, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre dans la circonscription duquel se trouve cette résidence (un tableau des départements faisant partie de la circonscription de chaque Directeur interdépartemental avec les adresses correspondantes est fourni avec le formulaire de demande).

2° Si le demandeur réside dans un territoire de l'Union française où existe un office des Anciens combattants et Victimes de guerre, au représentant du gouvernement français dans le territoire considéré.

S'il n'existe pas d'office des Anciens combattants et Victimes de guerre dans le territoire où réside le demandeur, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre du département de la Seine (11, rue Étienne-Marcel prolongée, Paris III°).

3° Si le demandeur réside à l'étranger, au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (Direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris XVI°) par l'intermédiaire du Consulat dont il relève.

4° Si la demande concerne une personne arrêtée ou exécutée par l'ennemi, en Tunisie, à Monsieur le Résident général, ou, en Indochine, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française.

5° Si la demande concerne une personne arrêtée par l'ennemi au cours de la guerre 1914-1918, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre dans la circonscription duquel l'arrestation a eu lieu.

En cas d'arrestation hors du territoire français, la demande doit être adressée directement au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre, Direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris XVI°.

## PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION.

*Avis de la Commission départementale ou d'Outre-mer :* Séance du 22.6.1954

Avis favorable

*Proposition du Directeur interdépartemental :* "Avis conforme à celui de la Commission."

*Avis de la Commission nationale :*

*Décision du Ministre :*

Pour le Ministre
et par délégation
Le Délégué interdépartemental :
ATTRIBUTION DU TITRE D. P.

Notifiée au demandeur le - 5 AOUT 1954

Colonne réservée à l'Administration.

## IV. – RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ARRESTATION ET L'EXÉCUTION, L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

### A. ARRESTATION.

Date : 14-5-1941 Lieu : Paris XI[e]

Autorité qui a procédé à l'arrestation (1) : Police Française

Circonstances : en qualité d'israélite à son domicile

Situation au moment de l'arrestation (2) : tailleur

Nom, prénoms et adresses (dans la mesure du possible) :

*a.* Des témoins de l'arrestation :

*b.* Des personnes impliquées dans la même affaire :

Y a-t-il eu condamnation par un tribunal ? Date :

Si oui, lequel ? :

Peine prononcée ? :

Motif de la condamnation :

### B. INTERNEMENT EN FRANCE, OU DANS UN DES TERRITOIRES DE L'UNION FRANÇAISE.

(A remplir également pour les personnes internées dans les camps ou prisons du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, bien qu'elles soient considérées comme déportées.)

L'internement a-t-il eu lieu avant le 16 juin 1940 ? : non

Lieux successifs d'internement (adresse de chacun d'eux) :

Camp de Pithiviers (3) du 14-5-1941 au 14-5-1942 M[le]

(3) du au M[le]

(3) du au M[le]

(3) du au M[le]

Pour les personnes exécutées au moment de leur arrestation ou postérieurement, préciser la date et le lieu de l'exécution :

En cas d'évasion, date : lieu :

Date de libération :

(1) Gestapo, Sicherheitsdienst, Feldgendarmerie, S. S. Wehrmacht, Milice, Police française, etc.

(2) Préciser si le déporté ou l'interné était alors prisonnier de guerre en captivité, prisonnier transformé, travailleur requis en France ou hors de France, travailleur volontaire, réfractaire au travail obligatoire.

(3) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison.

Colonne réservée à l'Administration.

MOTIF (1). { Par l'avance alliée : .....
A la suite d'une mesure collective de libération anticipée : .....
A la suite d'une libération individuelle dont la cause devra être précisée : .....

Un certificat d'internement (MODÈLE A) a-t-il été délivré? : .....

Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré?) : .....

A quelle date? : .....

Si non, joindre toute pièce officielle prouvant l'internement et sa durée, ou à défaut, deux attestations au moins de personnes ayant été, par leur situation ou leurs fonctions, à même d'en connaître.

## C. DÉPORTATION EN TERRITOIRE EXCLUSIVEMENT ADMINISTRÉ PAR L'ENNEMI.

Date de départ en déportation : 14-5-1942

Lieu de départ : Pithiviers

Lieux successifs de déportation :

~~Pithiviers~~ (2) du 14.5.42 au 25.6.42 M[le] .....

~~Drancy~~ (2) du ..... au ..... M[le] .....

~~Compiègne~~ (2) du ..... au ..... M[le] .....

Auschwitz (2) du ..... au ..... M[le] .....

..... (2) du ..... au décédé M[le] .....

..... (2) du ..... au ..... M[le] .....

En cas d'évasion, date : ..... lieu : .....

Date de libération : .....

MOTIF (1). { Par l'avance alliée : .....
A la suite d'une mesure collective de libération anticipée : .....
A la suite d'une mesure de libération individuelle dont la cause devra être précisée : .....

Un certificat de déportation (MODÈLE ~~F~~ ou M) a-t-il été délivré? : Oui

Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré?) : ci joint copie certificat modèle M.

A quelle date? : 22-11-1945

Si non, joindre deux attestations au moins de personnes qui, par leur situation ou leurs fonctions, ont été à même de connaître la déportation et sa durée.

---

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison. Pour les prisons, donner si possible le nom exact et l'adresse de chacune d'elles. Pour les camps qui n'ont pas procédé à l'immatriculation, fournir toutes indications relatives à leur situation géographique.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE de .....

ACCUSÉ RECEPTION le 20.12.51

DP 4465

Application de la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948. Décret n° 50.325. du 1er mars 1950.

# DEMANDE D'ATTRIBUTION DU TITRE DE { DÉPORTÉ (1) / ~~INTERNÉ (1)~~ } POLITIQUE.

10033

~~présentée par le déporté ou l'interné lui-même~~ (1).

présentée au nom du déporté ou de l'interné décédé ou disparu (1)

Direction Interdépartementale de PARIS
BUREAU DE L'ETAT-CIVIL ET DES RECHERCHES
16, Rue d'Artois - PARIS-8e

par { ~~Monsieur~~ / Madame } NOM : Cymès Prénoms : Gluksz

Adresse : 7 Rue des Immeubles Industriels Paris XI

En qualité de (2) Conjointe

## AVIS TRÈS IMPORTANT.

*Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.*

## I. — RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL CONCERNANT LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ.

Colonne réservée à l'Administration.

NOM (Monsieur, ~~Madame~~, ~~Mademoiselle~~) [1] : CYMES (En lettres majuscules.) née (3) : .....

Prénoms : Chaïm Joseph Date de naissance : 23 Avril 1902 (Joindre un extrait sur papier libre de l'acte de naissance.)

Lieu de naissance. { Commune : Varsovie / Département : Pologne

Profession : tailleur

Nationalité : Polonaise Éventuellement, date de naturalisation : ..... (Joindre copie du décret.)

Adresse au moment de l'arrestation (4) : 7 Rue des Immeubles Industriels Paris XIe Département : Seine

Décorations pour faits de guerre (1). { Légion d'honneur, Croix de la Libération, Médaille militaire, Médaille de la Résistance (avec références au *Journal Officiel*) : ..... / Médaille des Prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-18 : ..... / Décorations étrangères : ..... / Croix de guerre, ordre n° .....

P

### A. SI LE TITRE EST DEMANDÉ PAR LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ LUI-MÊME.

Situation de famille au moment de l'arrestation (célibataire, marié, ~~veuf~~, ~~divorcé~~) [1] : .....

Adresse actuelle : ..... Département : .....

Joindre trois photographies du format d'identité en vue de l'établissement de la carte.

STATISTIQUE

(1) Rayer la *ou* les mentions inutiles.
(2) Conjoint, descendant, ascendant, frère, sœur, etc.
(3) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.
(4) Si le déporté *ou* l'interné est de nationalité étrangère, la preuve de sa résidence en France au 1er septembre 1939 doit être apportée.

J. Z. 936395. [23667]

3 FEVR 1955

Colonne réservée à l'Administration.

**B. SI LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ EST DISPARU OU DÉCÉDÉ, MÊME POSTÉRIEUREMENT AU RAPATRIEMENT.** Auschwitz

*En cas de décès :* Date : 28 Juin 1943 Lieu : déportation

Le décès a-t-il été officiellement établi { Par un acte (1). / ~~Par un jugement~~ (1).

Dans l'affirmative, joindre un extrait de la transcription sur les registres communaux.

*En cas de disparition*, indiquer la date et le lieu des dernières nouvelles : .....

.....

## II. — IDENTITÉ D'EMPRUNT SOUS LAQUELLE LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ A ÉTÉ ÉVENTUELLEMENT ARRÊTÉ.

NOM (Monsieur, madame, mademoiselle) (1) : ..... née (2) : .....

PRÉNOMS : ..... Date de naissance : .....

Lieu de naissance. { Commune : ..... / Département : .....

Profession : ..... Nationalité : .....

Domicile : ..... Département : .....

## III. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DU DÉPORTÉ OU DE L'INTERNÉ DÉCÉDÉ OU DISPARU.

NOM et PRÉNOMS du conjoint survivant : CYMES Alida

Adresse. { Commune : 7 Rue des Immeubles Industriels Paris XI^e / Département : Seine

Noms et prénoms des enfants actuellement vivants nés du déporté ou de l'interné, légitimés, reconnus ou adoptés :

1. Cymes Maurice ..... né le 29 Mars 1928 à Paris 13^e
2. Cymes Nathan ..... né le 5 Octobre 1931 Paris 13^e
3. ..... né le .....
4. ..... né le .....
5. ..... né le .....
6. ..... né le .....

(Pour les enfants mineurs, indiquer respectivement le nom et l'adresse du *ou* des tuteurs) : .....

.....

.....

Nom, prénoms et adresse du père ou de la mère, ou à défaut du grand-père ou de la grand'mère du déporté ou de l'interné, actuellement vivants : .....

..... Département : .....

A défaut de conjoint, de descendant ou d'ascendant, nom, prénoms, adresse et lien de parenté du plus proche parent : .....

..... Département : .....

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.

(2) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
-:-:-:-:-:-:-
BUREAU DE L'ETAT-CIVIL-DEPORTES
37, rue de Bellechasse
PARIS VII°

Formule n° 3 Bis

Déchet Racial

N° de l'acte 368/48
N° du registre
Décès de CYMES Chaim Josek -
Dossier N° 53.553

## A C T E  D E  D E C E S
-:-:-:-:-:-:-:-:-

L'an mil neuf cent quarante deux, le En Août
à heures minutes, est décédé
à AUSCHWITZ (Pologne)
NOM CYMES.
Prénoms Chaim, Josek -
Profession
Né le 6 Mai 1902
à Varsovie ~~Département~~ Pologne)
Domicilié en dernier lieu à Paris 11e 7 Rue des Immeubles Industriels -

Fils, ~~fille~~ de CYMES Jack -
et de MOSZCZYC Czyfa - Gitla son épouse
~~célibataire~~ - époux de RAJZNER Glika -

Le présent acte a été dressé par Nous Officier de l'Etat-Civil au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à PARIS, le 18 JUIN 1948 conformément aux dispositions de l'Ordonnance N° 45256I du 30 Octobre 1945 (Article 3) insérée au Journal Officiel du 3I Octobre 1945, sur la base des éléments d'information figurant au dossier du de cujus, qui nous a été présenté ce même jour.

L'Officier d'Etat-Civil

Je soussigné Mr Lemberger Serge, ancien déporté du Camps d'Auschwitz-Matricul. N° 43.244. Certifie avoir vue Mr Cymes Chaim Joseph mourir au camps d'Auschwitz en mois d'Août 1942.

Fait à Paris 8/6.48

Lemberger-Serge

COMMISSARIAT DE POLICE · 6 · ARRT · QUARTIER ST-GERMAIN-DES-PRÉS · PARIS

Pour certification matérielle de la signature de M. Lemberger apposée ci-dessus.

Paris, le - 9 JUIN 1948

Le Commissaire de Police,

M. 5.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DOCUMENT

à retourner au

**MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

*SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL*

37, rue de Bellechasse - PARIS (7e)

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
★ 29 SEP 1947
ARRIVÉE

*Je soussigné* Mme Cymès Gisèle

*reconnais avoir reçu l'acte de disparition*

*de* CYMES Chaim, Josek

*dossier numéro* 53.553

A ..... *le* .....

*Signature :*

Paris le 18 Septembre mil neuf cent quarante sept.

Cymès G.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
53, Avenue Foch - PARIS - 16e
30 SEPT 1947

J. H. 636315. (4)

Paris le 8 juin 1948

Je soussigné Kohn Albert demeurant 317 Faubourg St Antoine Paris 11e, ancien déporté du camp d'Oschwitz avait vu Mr Cymes Chaim Joseph mourir en fin Août 1942 au camp d'Oschwitz. N. MLL. 42.226

Kohn

COMMISSARIAT DE POLICE
8 JUIN 1948

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE

SERVICE DE L'ÉTAT-CIVIL
37, RUE DE BELLECHASSE
PARIS (7e)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. 8 bis.

Paris, le - 9 SEP 1947

# ACTE DE DISPARITION

Déporté

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE,

53.553

Vu l'article 88 du Code Civil (Ord. du 30 Octobre 1945) ;
Vu le dossier de l'intéressé désigné ci-après :

DÉCIDE :

la disparition de CYMES Chaim Josek
né le 6 Mai 1902 à Varsovie (Pologne)
dans les conditions indiquées ci-après :
arrêté le 14 Mai 1941.
interné à Pithiviers
Déporté le 25 Juin 1942 en direction d'Auschwitz (Pologne)

La famille peut, par simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, demander :

— soit un jugement déclaratif d'absence en application de la loi du 22 Septembre 1942 validée et modifiée par l'Ordonnance d'Alger du 5 Avril 1944.

A l'expiration d'un délai de 5 ans partant du jour de la disparition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en jugement déclaratif de décès par application de l'Ordonnance du 5 Avril 1944 ci-dessus.

— soit un jugement déclaratif de décès en application de la loi du 30 Avril 1946, si le disparu est de nationalité française et appartient à l'une des catégories suivantes : Mobilisé, Prisonnier de Guerre, Réfugié, Déporté ou Interné politique, Membre des Forces Françaises libres ou des Forces Françaises de l'Intérieur, Requis du Service du Travail obligatoire ou Réfractaire.

D'autre part, à tout moment l'acte de disparition peut être transformé par la Direction de l'Etat-Civil en acte de décès si les précisions nécessaires sont fournies.

**Pour le Ministre des Anciens Combattants**
**et Victimes de Guerre :**
**Par délégation, le Directeur de l'État-Civil et des Recherches**

P.O.

**REMARQUES IMPORTANTES :**

1° Cet acte de disparition n'est pas un acte de décès, *il ne doit pas être transcrit* sur le registre des actes de décès de la Mairie.

2° La famille ne doit pas se dessaisir de cet acte. En cas de besoin pour faire valoir ses droits, elle établit ou fait établir une copie qu'elle fait certifier conforme par le Maire ou le Commissaire de Police.

X. 736.008 - ROY.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Cabinet du Ministre

Format: Largeur 21 centimètres Hauteur 27 centimètres Recto

EC. SF 1-8-47 GD

REPUBLIQUE FRANCAISE

29 JUIL 1947
Arrivée Fichier :
Départ Fichier :
Arrivée Service :
30 JUIL. 1947
29 JUIL 1947
RENSEIGNEMENTS AUX FAMILLES
53553

Exécution de la circulaire du 18 Mars 1946

Demande formulée en vue d'obtenir la régularisation de l'état-civil d'un "non-rentré"

1ère Partie - Renseignements sur le Non-Rentré

Nationalité (française ou étrangère)

N O M (en lettres capitales) Cymes

Prénoms: Chaim Yaacob

Date de naissance { Jour: 6 Mois: Mai Année: 1902

Lieu de naissance { Localité: Varsovie Département: Pologne

Domicile au moment de la mobilisation, de la déportation ou de l'incorporation { Localité: XI Rue: des Immeubles Industriels Numéro: 47 Département: Seine

Pour les militaires indiquer ci-contre { le Régiment: le 1er Stalag ou Oflag avec le N° du Prisonnier:

Indiquer ci-contre s'il s'agit d'un prisonnier militaire, d'un travailleur du Service obligatoire, d'un travailleur volontaire, d'un déporté politique, d'un déporté racial, d'un Alsacien-Lorrain incorporé dans l'armée allemande . . . . . Engagé Volontaire démobilisé en Août 40 Déporté Racial interné le 14 Mai

Indiquer ci-contre, s'il y a lieu, le faux nom pris dans la Résistance par le non-rentré.

Indiquer ci-dessous les précisions sur la capture ou l'arrestation et sur les renseignements parvenus depuis ce moment. Joindre une copie certifiée conforme par le Maire ou le Commissaire de Police des témoignages écrits parvenus à la famille.

Interné à Pithiviers déporté le 25 Juin 42 pour destination inconnue serait décédé en Septembre 42 renseignements donné par un camarade de captivité

Verso

2ème Partie - Renseignements sur le demandeur

N O M (en lettres capitales) cymès Prénoms Gisèle

Adresse { Localité XII / Rue des Immeubles Industriels / Numéro 7 / Département Seine

Pour les parents indiquer ci-contre le degré de parenté avec le non-rentré: épouse

Nombre d'enfants vivants du non-rentré: deux

Indiquer ci-contre si la famille du non-rentré perçoit la délégation de solde ou des allocations militaires allocations militaires

A Paris XII le 8 Février 1942

Le Demandeur
Signature:
cymès

3ème Partie - Certificat du Maire ou du Commissaire de Police .

Le Maire ~~ou le Commissaire de Police~~ de Maire du XIe Arr. certifie que les renseignements qui figurent sur la présente demande sont exacts et que Monsieur Cymes . . . . . n'a pas reparu à son domicile depuis le 25 Juin 1942 . . .

A le

Le Maire ~~ou Commissaire de Police~~
du domicile du non-rentré,
Signature et cachet

à Paris 8 FEV. 1947

Remarques - Joindre à la présente demande:
- un extrait de l'acte de naissance du non-rentré sur papier libre;
- un extrait de l'acte de mariage (s'il y a lieu) du non-rentré sur papier libre.

Renvoyer la présente demande au Service de l'Etat-Civil du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 37, rue de Bellechasse, à PARIS (7e).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - PARIS - MAIRIE DU 11e ARR.

Pour le Maire et par délégation

attestation et signature des témoins qui déclarent exact les renseignements ci-dessus

Mme Lefèvre Gaudebien 7 rue des Immeubles Industriels

Mme Dubost Françoise 7 rue Froment XIe

Mme Lefèvre 7 rue Froment XIe

Mme Morvan

EL. 53.553. A. 18.6.48. FN 1 fiche. 8.12.52 AB

3.000 Ex. le 2-8-52 - L.T. -

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE
des Anciens Combattants et Victimes
de Guerre
- - - - -
Bureau des Fichiers et Recherches
- - - -
139, rue de Bercy - PARIS 12° -

DES ANCIENS COMBATTANTS VICTIMES DE GUERRE DE PARIS
27 AVR 1953
SECRETARIAT

PARIS, le

D.P. 4465

4 DEC. 1952

Le DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL
de PARIS
à
Monsieur le Directeur du Contentieux
de l'Etat-Civil et des Recherches
Bureau de l'Etat-Civil Déportés
83, avenue Foch - PARIS 16° -
- - -

FEC/R.do - MG/LV. 24 AVR 1953

| - D E M A N D E - | - R E P O N S E - |
|---|---|
| Je vous serais obligé de vouloir bien me communiquer tous renseignements en votre possession concernant<br>M. CYMES CHAIM JOSEPH<br>né le 23-4-1902<br>à Varsovie (Pologne)<br>décédé le 1942<br>à Auschwitz (Pologne)<br>Antérieurement ) domicilié<br>Actuellement )<br>à Paris XI<br>Rue des Immeubles Industriels, 7. | J'ai l'honneur de vous faire connaître que d'après la documentation en ma possession:<br>- Monsieur CY M E S Chaim, Joseph<br>né le 6 mai 1902 à VARSOVIE (Pologne<br>a été arrêté le 14 mai 1941 Motif : "Racia d'après la famille,"<br>puis interné au camp de PITHIVIERS<br>déporté en direction d'AUSCHWITZ, le 27 juin 1942.<br>D'autre part, d'après le témoignage de Monsieur KOLN Albert, le sus-nommé est décédé en Aout 1942.<br>Un acte de décès a été établi par mes services le 18 juin 1948.<br>Un certificat modèle "L.P." Nr. 10.536 a été délivré le 22 janvier 1946 à la demande de Madame CYMES (épouse). |
| Pour le CHEF du BUREAU<br>des FICHIERS et RECHERCHES | Le CHEF du BUREAU<br>de l'ETAT-CIVIL DEPORTES : |

MINISTERE
DES ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE LA GUERRE

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE

de : **PARIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le **5 Août 1954.**

# DECISION

portant attribution du titre **de DEPORTE POLITIQUE**
(LOI N° 48-1404 du 9 SEPTEMBRE 1948)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

décide d'attribuer le titre **de DEPORTE POLITIQUE**

à M **onsieur CYMES Chaïm**

né le **6 Mai 1902** à **VARSOVIE (Pologne)**

~~domicilié~~ XXXXXXXXX

~~décédé le~~ XXXXXXXXX XXX

disparu le à

Période d'internement prise en compte : **du 14 Mai 1941 au 26 Juin 1942**

Période de déportation prise en compte : **du 27 Juin 1942 au 31 Août 1942**

Carte N° **I.I.75.02632**

Pour le Ministre
et par délégation :
LE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL :

**Pierre LIS.**

A.C.V.G. 70-1a

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

Délégation Interdépartementale
de : PARIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

RC. 111

Le 5 Août 1954.

M adame,

La demande d'attribution du titre de DEPORTE POLITIQUE
que vous avez formulée en qualité (1)
d'ayant-cause
de M onsieur CYMES Chaïm

ayant été accueillie favorablement j'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, la carte n° I.I.75.02632 qui vous permettra d'en justifier.

Veuillez en accuser réception au moyen de la formule à détacher et à mettre à la poste, après signature.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

*Pour le Ministre*
*et par délégation :*
Le Délégué Interdépartemental,

A.C.V.G. 70.15
MADAME CYMES née RAJZNER Glika
7, Rue des Immeubles Industriels
PARIS XI°

(1) A utiliser si la demande est faite par un ayant-cause, à rayer si elle est formulée par le déporté ou l'interné lui-même.

10033

MINISTERE DES
ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE GUERRE
-:-
DIRECTION
INTERDEPARTEMENTALE
DE PARIS
-:-

ANNEXE 3.-

PAIEMENT DU PECULE AUX AYANTS-CAUSE DES DEPORTES OU INTERNES POLITIQUES DECEDES PENDANT LEUR DETENTION OU APRES LEUR RAPATRIEMENT

----oooOooo----

(Décret n°53-103 du 14 Février 1953, portant attribution d'un pécule aux déportés & internés politiques pris en application de la loi n°52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'Anciens Combattants & Victimes de la Guerre).-

- FICHE DE CONTROLE - N° Carte 1175 02632

Monsieur / ~~Madame~~ / ~~Mademoiselle~~ ( NOM & PRENOM de l'ex-déporté ou interné : CYMES Chaim

Date & Lieu de naissance : 6 Mai 1902 Varsovie Pologne

NOM (du bénéficiaire) : CYMES

PRENOM : Gliksa

QUALITE (1) : Conjoint

DOMICILE : 41 Rue Crastrai Paris XI°

Chèque sur le Trésor ou ~~Ordre de paiement~~ (2) de francs : 5760 N° 57.605

N° 9254

Envoyé le : 10 OCT 1955

(à l'intéressé)

---

(1)- Conjoint, enfant-(ou son représentant légal), ascendant, héritiers.-

(2)- Rayer la mention inutile.-